

Plan Local d'Urbanisme

Commune D'ENCHASTRAYES

Alpes de Haute-Provence

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
4. Règlement et documents graphiques
5. Annexes

51. Annexes sanitaires
52. Emplacements réservés
53. Servitudes
54. Risques
55. Exploitations agricoles
56. Droit de Prémption Urbain
57. Autres éléments d'information

POS initial

Approuvé le : 24 Juin 1975
Modifié le : 22 Novembre 1978
Modifié le : 23 Janvier 1989
Révisé en totalité le : 26 Sept. 1994
Modifié le : 6 Novembre 1997
Modifié le : 12 Juin 1998
Modifié le : 17 Novembre 2006

REVISION

Arrêté par délibération du conseil municipal
du : 16 Juin 2017

Albert OLIVERO, Maire

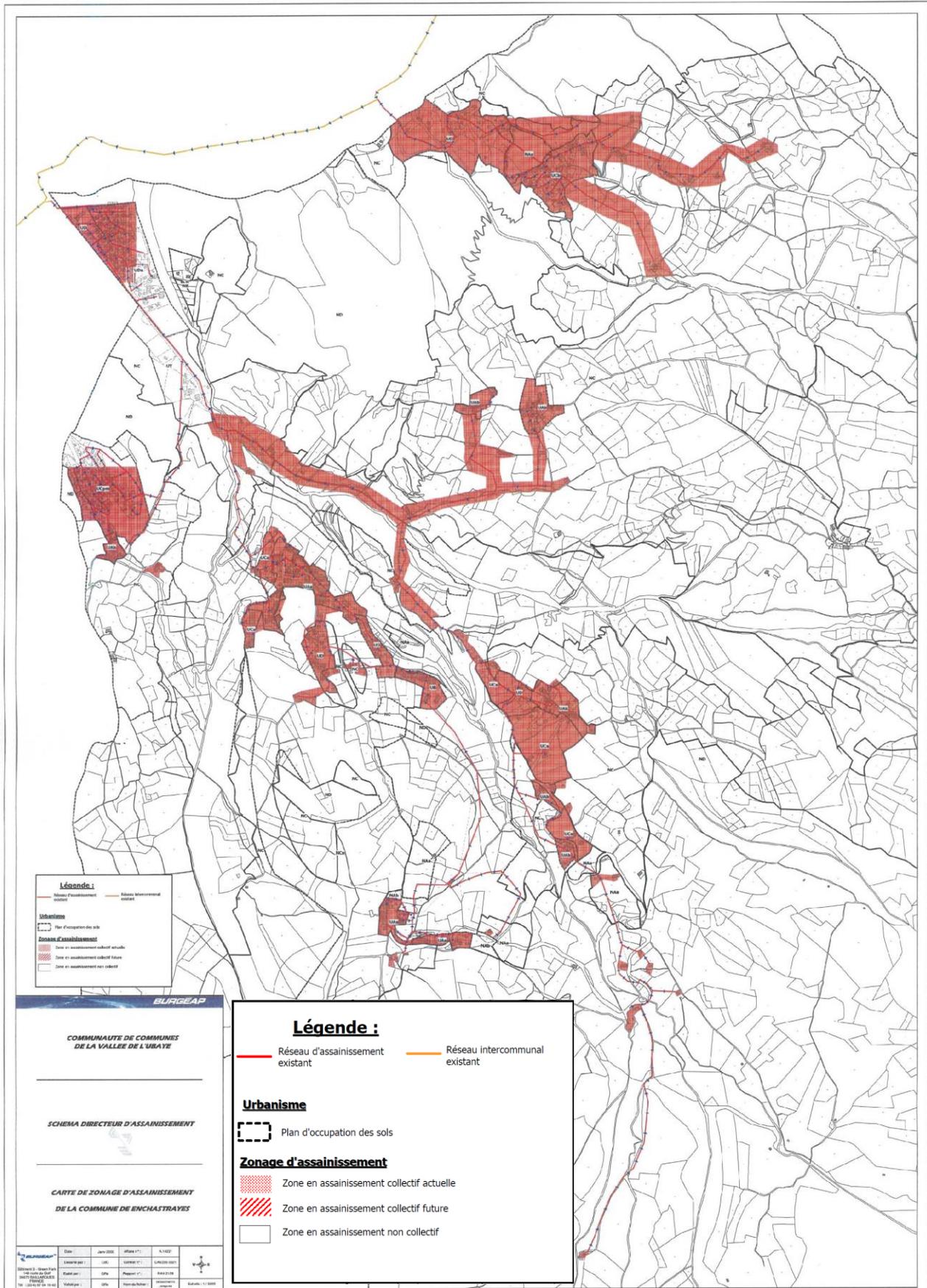
Approuvé par délibération du conseil
municipal du : 2 Septembre 2024

Albert OLIVERO, Maire



SCOP EURECAT, Urbanistes

18, Boulevard de la Libération - 05000 GAP
Tel : 04.92.49.38.01 - Mail : contact.eurecat@gmail.com



Carte de zonage d'assainissement

ASSAINISSEMENT

La commune a réalisé une étude de zonage d'assainissement. Ce Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) a été réalisé par le Bureau d'Etudes BURGEAP en **2007**. Ce document est disponible en mairie et à la Communauté de Communes.

Les principales conclusions de ces études sont résumées ci-dessous :

Assainissement collectif :

La commune d'Enchastrayes est équipée de plusieurs réseaux d'assainissement collectant les secteurs du Villard, du village d'Enchastrayes, du Sauze et de Super Sauze dans lesquels la totalité des habitations est déjà raccordée.

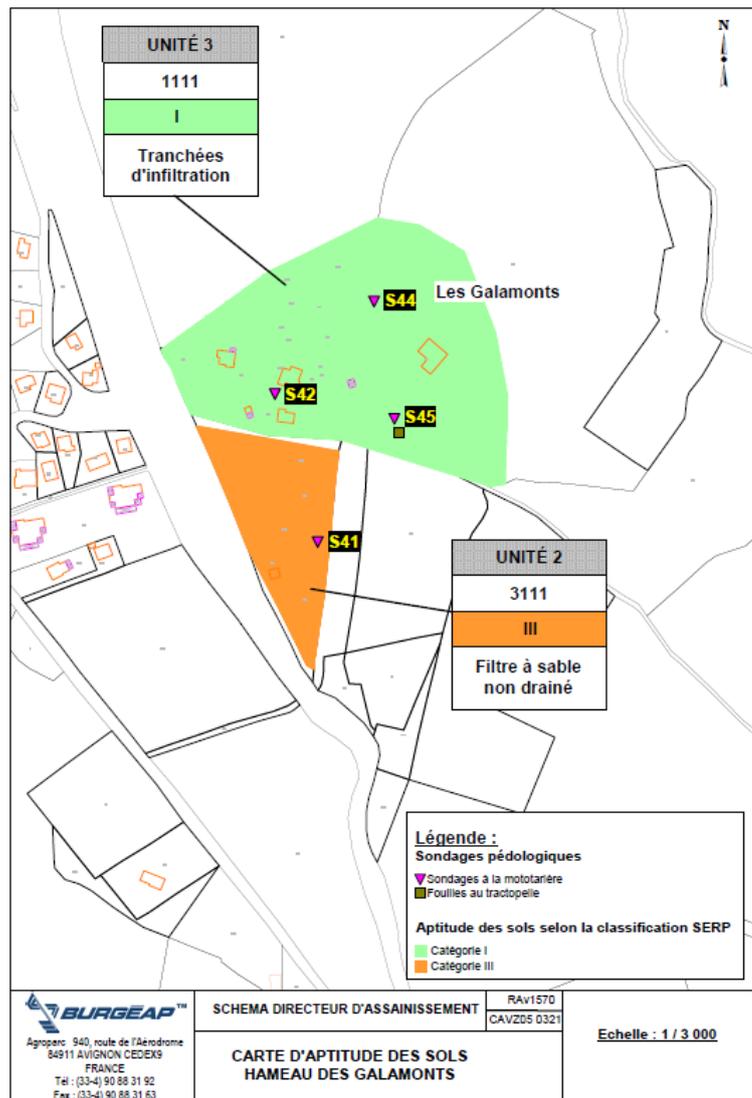
La station d'épuration de Saint -Pons :

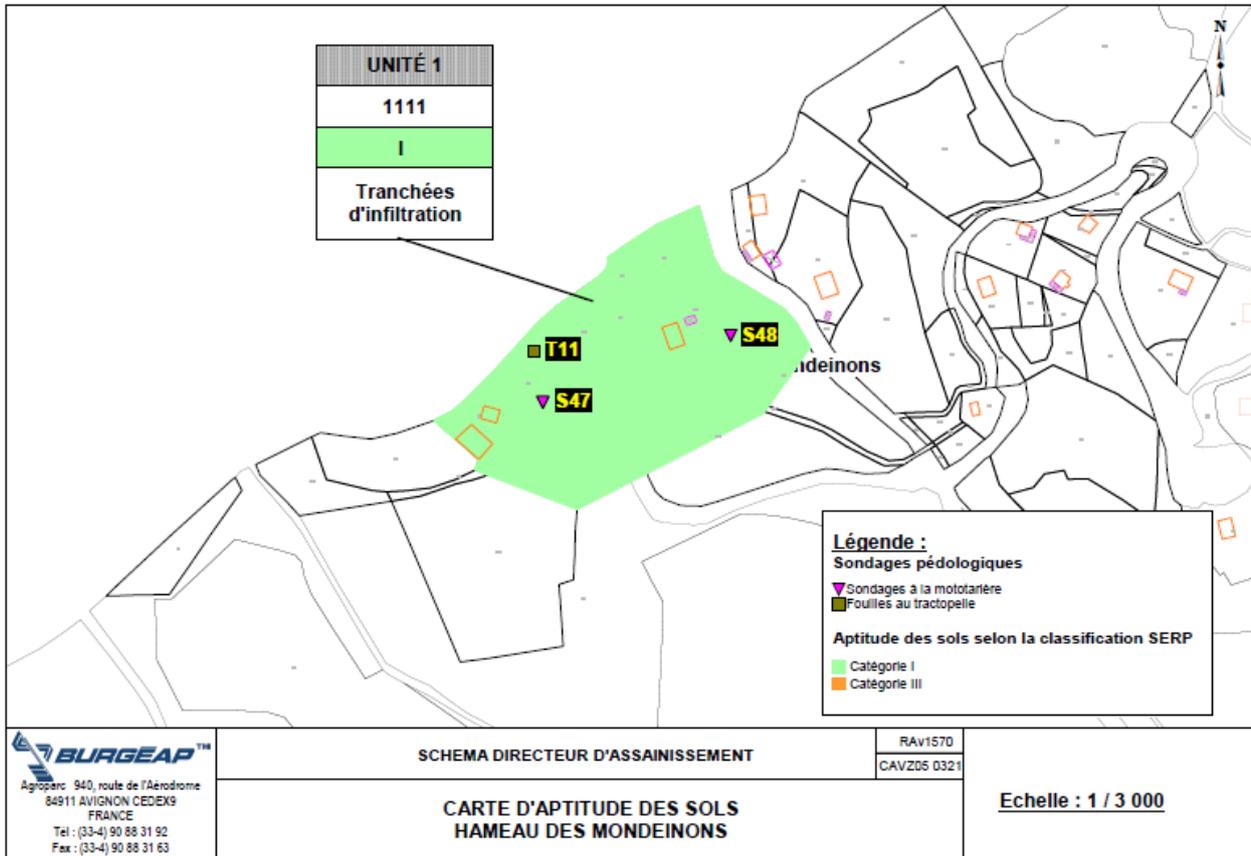
Les eaux usées produites par six des communes constitutives de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye sont traitées par une seule et unique station d'épuration, la station intercommunale de Saint-Pons.

Cette station d'épuration a été mise en service en Septembre 1999. Elle est dimensionnée sur la base de 37.500 EH implantée au sein de la zone d'activités de Saint-Pons, en bordure de l'Ubaye.

Assainissement non collectif :

Sur la commune d'Enchastrayes, deux zones sont en assainissement non collectif et le resteront: Les Galamonts et Mondeinons.





EAU POTABLE

La commune a réalisé un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) par le Bureau d'Etudes CLAIE en **2010**. Ce document est disponible en mairie et à la Communauté de Communes.

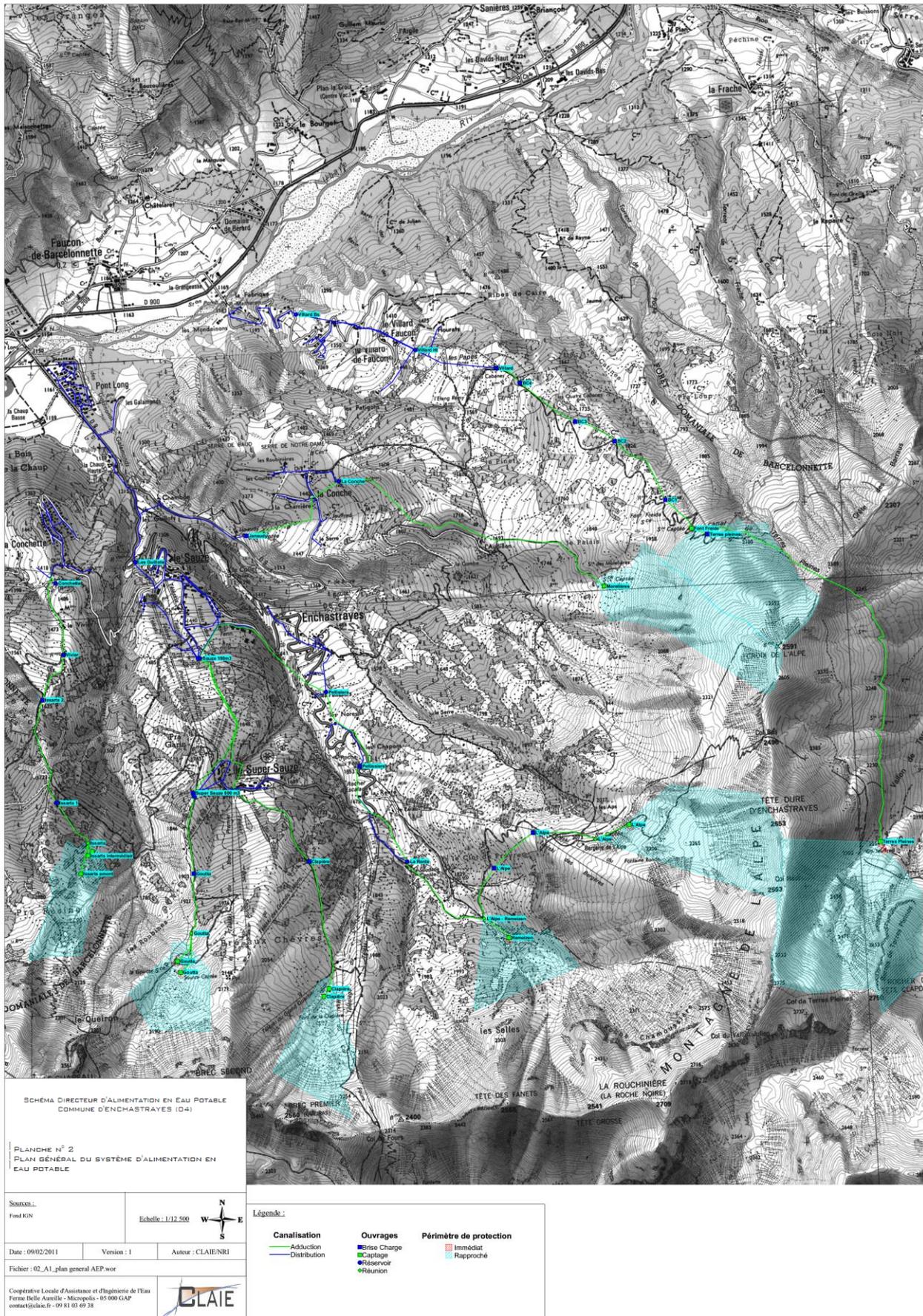
Les principales conclusions de ces études sont résumées ci-dessous :

Le système d'AEP de la commune d'Enchastrayes est composé de 7 unités de distribution (UDI).

Les sources alimentant les réseaux de la commune ont fait l'objet d'une régularisation administrative. Les arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique datent d'Aout 2005 et les travaux de mise ne conformité ont été réalisés durant l'été 2010.

On compte 12 captages :

- Les captages des Issarts : Débit de prélèvement autorisé : 7,5 m³/h
- Les captages de Goutta : Débit de prélèvement autorisé : 15 m³/h
- Les captages de la Clapière : Débit de prélèvement autorisé : 15 m³/h
- Le captage de Remeizen : Débit de prélèvement autorisé : 40 m³/h
- Le captage de l'Alpe : Débit de prélèvement autorisé : 30 m³/h
- Le captage des Morélières : Débit de prélèvement autorisé : 4 m³/h
- Le captage de Font Freide : Débit de prélèvement autorisé : 4 m³/h
- Le captage des Terres Plaines : Débit de prélèvement autorisé : 4 m³/h



Plan général du système d'alimentation en eau potable